

mis en ligne le 6 février 2023

**ARRETE MUNICIPAL N°12877 DU 02 FEVRIER 2023**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

TRAVAUX

3 Rue du Presbytère

A partir du lundi 06 février 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par SCT RONCO, 7 Avenue Gontran  
Bienvenu 56037 VANNES,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre la pose d'une benne il importe d'interdire le stationnement à hauteur du 3 rue du Presbytère,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A partir du lundi 06 février et pour une durée de 10 jours le stationnement sera interdit au niveau du 3 rue du presbytère pour permettre l'installation d'une benne. Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux de signalisation seront installés par la Police municipale. L'entreprise se chargera également de mettre en place un périmètre de sécurité.

**ARTICLE 3 :** La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

**Patrice VALTON**

